

EPC (CRE) - PRISE EN CHARGE D'UN RÉSIDENT CONTACT EPC

L'objectif de cette recommandation qui s'inspire de la recommandation Swissnoso parue en juin 2017 (https://www.swissnoso.ch/fileadmin/swissnoso/Dokumente/6_Publikationen/Bulletin_Artikel_F/170606_Olearoeta) de limiter rapidement la diffusion d'entérobactéries productrices de carbapénèmes (EPC/CRE) dans les établissements de soins chroniques du canton de Vaud. Elle a été adaptée en tenant compte de l'épidémiologie locale et des contraintes structurelles. Son application est de la responsabilité des différents unités/services concernés.

Définitions

EPC (CRE)	Entérobactérie Productrice d'une Carbapénémase = Carbapenem Resistant <i>Enterobacteriaceae</i>
CAS EPC (CRE)	Tout résident colonisé ou infecté par une entérobactérie résistant aux carbapénèmes identifiée dans un prélèvement clinique ou de dépistage
CONTACT EPC (CRE)	Tout résident qui a séjourné simultanément dans la même chambre qu'un cas EPC depuis l'admission de ce dernier et jusqu'à la mise en évidence de la présence d'EPC ou ayant séjourné dans une unité/service en épidémie
DEFINITION DES ALERTES	
CONTACT EPC (CRE)	Résident ayant eu un contact avec un cas EPC (CRE). Une recherche EPC doit être effectuée (3 dépistages par frottis rectal). Appliquer les Précautions Standard jusqu'à réception des dépistages.

Dépistage microbiologique

Le laboratoire devant s'équiper du matériel nécessaire pour effectuer l'analyse des prélèvements de dépistage (24-48h de délai pour la réception du matériel nécessaire), il est impératif de :

- S'assurer que le laboratoire responsable de microbiologie puisse prendre en charge ce type de recherche
- Prendre contact préalablement avec le laboratoire de microbiologie avant de planifier les trois prélèvements de dépistage.

Prise en charge d'un nouveau résident contact EPC (CRE)

Placement du patient	Chambre commune ou Chambre individuelle
Mesures à instaurer	Précautions Standard pour les contacts EPC (CRE). Le responsable HPCI de l'établissement prend contact avec l'unité cantonale HPCI.
Contrôle du portage	Effectuer 3 dépistages EPC par frottis rectal. Le-la répondante-e HPCI s'assure que les frottis ont été effectués et qu'ils sont parvenus au laboratoire. Si un dépistage revient positif, suivre la prise en charge « <u>Prise en charge d'un cas EPC (CRE)</u> ». (https://www.hpci.ch/prevention/recommandations/contenu/cre-prise-en-charge-dun-patient-colonis%C3%A9infect%C3%A9-par-une)
Traitement du matériel	Pas de mesure particulière
Environnement	Désinfection de l'environnement direct des résidents e 1x/jour, selon protocole habituel Désinfection des sanitaires et des poignées de porte de la chambre d'hébergement 1x/jour, selon protocole habituel Utilisation du détergeant-désinfectant habituel
Sortie de la chambre	Pas de mesure particulière
Communication	La liste des résidents contact EPC doit être transmise à l'unité cantonale HPCI Avertir l'unité cantonale HPCI et le laboratoire que des dépistages EPC doivent être entrepris. Si des contacts EPC ont déjà été transférés dans un autre établissement de soins, avertir le service d'hébergement. Pas de mesures particulières pour les visiteurs.
Transfert	Signalement et suivi des frottis en cours

Prise en charge lors d'une admission d'un résident contact EPC (CRE) connu

Placement du patient	Chambre commune
Mesures à instaurer	Aucune, les Précautions Standard sont suffisantes
Entretien du matériel/ Environnement/ Sortie de la chambre/Transfert	Pas de mesure particulière
Contrôle du portage	Les contacts EPC avec <3 dépistages et dont le contact avec un patient EPC remonte <1 an, seront dépistés à l'admission
Communication	3 frottis EPC consécutifs négatifs, avertir l'unité cantonale HPCI
Transfert	Signalement et suivi des frottis en cours

Textes de références

1. P.Nordmann, A.Carrer : Les carbapénèmases des entérobactéries. Archives de Pédiatrie 2010 ; 17 : S154-162
2. Entérobactéries productrice de carbapénémases: stratégie de contrôle et prise en charge des patients porteurs https://www.swissnoso.ch/fileadmin/swissnoso/Dokumente/6_Publikationen/Bulletin_Artikel_F/17060 (http://https://www.swissnoso.ch/fileadmin/swissnoso/Dokumente/6_Publikationen/Bulletin_Artikel_F/17060)
3. Guidance for Control of Infections with Carbapenem-Resistant or Carbapenemase-Producing Enterobacteriaceae in Acute Care Facilities. MMWR Morb Mortal Wkly Rep. 2009 ; 58 : 256-60.
4. Abbas et al. Carbapénèmases : implications cliniques et épidémiologiques pour la Suisse. Rev Med Suisse 2012 ; 882-889
5. Gupta et al. Carbapenem-resistant *Enterobacteriaceae* : Epidemiology and Prevention Clinical Infectious diseases 2011 ; 53 (1) : 60-67

PIÈCE(S) JOINTE(S):

Dernière mise à jour le 02/12/2019